

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2021

L'an deux mille vingt et un, vendredi 26 mars à 18h, le conseil municipal de Dammarie sur Loing, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Alexandre DUCARDONNET, maire.

Présents : M. Alexandre DUCARDONNET, M Denis SALIN, Mme Béatrice BEAUTE, M. Rafaël CASTILLA, M. Julien CHENEAU, M. Michel LACHEZE, M. Gilbert DEBOST, Mme Sylvie REINE, Mme Patricia LE FUR, Mme Rose Anne BONNEAU

Absent excusé : M. Jean-Pierre BEAUCHESNE,
Secrétaire de séance : Rose-Anne BONNEAU

Le conseil s'est déroulé dans le respect des règles sanitaires, sans public pour cause de COVID 19.

Lecture & Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 janvier 2021

Annulation de la classe de neige pour cause de la Covid 19

1- Signature de la convention « conseil en énergie partagée de l'ADIL » avec l'ADEME (agence de la transition écologique)

Nos bâtiments publics ne sont pas isolés, la consommation en énergie est importante, une chaudière qui sera à changer. Mr SAURY sénateur, lors d'une visite, nous présente ADIL qui permet de valider des actions concrètes pour des audits, des conseils pour des rénovations du patrimoine bâti, isolation, changement de chaudière, des alternatives personnalisées aux collectivités. Lors de l'audit il faut fournir toutes les factures en énergie de plusieurs années, un travail administratif à fournir, opération bien subventionnée. Une convention annuelle reconduite si nécessaire pour 1 euros par habitant donc autour de 480 euros par an.

Dépenses annuelles actuellement trop importantes, on ne peut pas descendre 6 000 euros de fuel et 10 000 euros d'électricité actuellement incompressible. Tout doit s'étudier. L'audit va entièrement prendre en charge l'étude. Cet audit durera au moins un an.

Pendant cet audit, la commune peut cependant revoir les contrats actuels, ne plus avoir de consommation heures jours et heures nuits. Dans la comptabilité, il faut également faire une séparation entre l'assainissement et la commune pour les consommations d'eau, d'électricité.

Leurs missions : - un bilan énergétique

- Bilan du patrimoine, des dépenses, des consommations, des émissions de gaz à effet de serres
- Plan d'action
- Conseil d'orientation énergétique
- Bilan annuel
- Mener à bien les actions efficacité énergétique
- Communication : élus, agents techniques, sensibilisations aux usagers ...
- Accompagnement des subventions
- Conseils techniques et suivi des travaux

Vote : contre 1 voix

Abstention : 1 voix

Pour : 8 voix

2- Remboursement des frais avancés par le SIAEP dans la réparation de la pompe de relevage d'assainissement.

Panne sur une pompe de relevage d'assainissement à changer en urgence pour 1 800 €. Habituellement en dessous de 1500 € c'est le SIAEP qui paye la facture mais au-dessus c'est la commune. M. le Maire ne pouvant pas dépenser plus de 1500 euros sans délibération, le SIAEP a dû agir en urgence et régler cette facture. Elle sera répartie sur une facture semestrielle prochaine.

3- Revoir la limite des dépenses du Maire sans délibération.

Le constat est fait que des factures avoisinent souvent les 1500 € et qu'il faudrait trop souvent réunir le conseil pour des délibérations. En fonction de la moyenne des dépenses les plus importantes : une proposition est faite à 3 000 euros en sachant que les adjoints et le maire auront un regard commun sur les dépenses.

Vote : pour à l'unanimité soit 10 voix

4- Déterminer le montant de subventions accordées aux associations.

Ayant peu de propositions sportives et culturelles sur notre commune, il est important de soutenir ce qui est proposé par des associations autour de notre commune.

Exemple des enfants vont au football, des personnes participent à des activités dans les sections de Sport loisirs cultures. Il y a aussi l'harmonie musicale qui intervient dans nos manifestations.

Il faut aussi soutenir les associations locales comme Dammarie Activités Multiples, Dingues Autos..

En sachant que pour des associations locales comme DAM, les locaux et le chauffage sont mis gracieusement à disposition. Nous proposons donc que pour les associations de Dammarie des subventions pourront être accordées suivant les projets.

Pour les autres associations, nous proposons 12 € par personnes mais les associations doivent fournir une demande écrite de subvention avec des bilans financiers.

Pour l'harmonie musicale une participation financière sera accordée au nombre de prestation chaque année.

5- Echanges sur l'opportunité de la vente de certains bâtiments communaux

Après une analyse des finances et au regard de notre patrimoine communal, il est important de réfléchir à nos besoins et la nécessité de conserver autant de bâtiment.

La salle polyvalente, l'ancienne maison de l'institutrice, les deux anciennes classes, l'ancienne poste, l'ancienne maison « Tariol » (logement avec bail LOGEM Loiret), et des projets éventuels avec la maison éclusière N°19.

- Après une expertise la maison de l'ancienne institutrice est évaluée à 45 000 / 55 000 €. Elle est bien située au centre bourg, avec un jardin, indépendante de la mairie. Des travaux seront à faire, chauffage, isolation... mais il est possible de la vendre.
- Il serait important de garder les deux anciennes salles de classes et de rationaliser cet ensemble, peut être aménagé un accès par l'extérieur sur le terrain, récupérer le couloir pour du rangement. Des travaux d'isolations, de peinture sont à prévoir. Tout est à réfléchir.
- Pour la maison « Tariol » : elle se situe en centre bourg, elle est de plein pied, elle pourrait devenir la maison des associations et pourquoi pas un gîte. D'une superficie de 80 m² des aménagements sont possibles. Actuellement, un bail emphytéotique de 55 ans est signé. Il doit rester 25 ans pour la durée de ce bail ; La commune peut renégocier avec LOGEM Loiret pour racheter ce bâtiment. Il faut prendre contact avec un avocat pour connaître les différents droits. Actuellement ce logement est à l'abandon.
- L'ancienne poste (34 m² lieu de stockage) pourrait être aménagée, pour un gîte.

Nous n'avons pas besoin de tout ce bâti. Il est voté à l'unanimité la vente de la maison de l'ancienne institutrice afin de pouvoir financer par la suite des projets et aménagements d'autres lieux.

6- Validation du Plan de Sauvegarde Communal

Mme BEAUTE présente le dossier remis à jour. Il est à la disposition des élus et administré. La fiche de consignes principales sera élaborée et distribuée à la population prochainement.

Le conseil valide à l'unanimité ce document.

7- Validation de la liste des représentants du Comité Consultatif d'Action Sociale

Comme évoqué au conseil municipal du 15 janvier 2021, des élus et des habitants ont été interpellés pour constituer ce comité.

Se présentent en tant qu'élus : Mrs DUCARDONNET Alexandre, CASTILLA Rafaël, CHENAULT Julien, Mmes LEFUR Patricia et BONNEAU Rose-Anne

En tant qu'habitants : Mmes LEGRAND Marlène, THIBAUT Annick, TRAVERS Arlette, CHARRIER-JOURDAN Dominique, Mrs PERRAULT Cédric et VANELLE David.

Chaque année un bilan annuel du travail de ce comité sera présenté au conseil municipal. Des objectifs et projets vont être définis prochainement et une information sera apportée sur le site et par un document écrit à la population.

La composition de cette équipe est acceptée à l'unanimité.

8- Validation des « espaces naturels à protéger » sur notre commune

Mr Denis SALIN présente sur une carte, les espaces naturels que le département souhaite protéger sur notre commune. Des points naturels sensibles : bois route de Feins, près des copeaux, le long du Loing, quelques points sensibles près du Milleron aux Gévrils, près de la Richerie...

C'est une attention aux écosystèmes. Cela va permettre une meilleure attention lors d'une vente de ces zones. Le département nous alertera des ventes et pourra avoir un droit de préemption si nécessaire. Les propriétaires en achetant signeront une charte pour un respect des espaces naturels cités. Il serait important d'informer les propriétaires de cette mesure.

Le plan des zones des « espaces naturels à protéger » est voté à l'unanimité

9- Echange sur l'intégration en tant que stagiaire de Pauline BALLANGER (accompagnement bus scolaire, ménage et divers tâches au service technique et d'entretien) en vue de sa titularisation.

Depuis plus de 4 ans, les postes pour l'accompagnement du bus scolaire, du ménage et des travaux d'entretien sont occupés par des postes intérimaires. Cela revient à 20 euros de l'heure. En pérennisant ce poste avec une seule personne cela équivaut à ½ temps cela diminuerait la part importante pour ce personnel en contrat intérimaire.

Mme BONNEAU souligne que les différentes tâches étaient assurées par des personnes différentes et cela ne permettait pas de pérenniser ces postes.

Il faudrait créer un poste à ½ temps.

Mr LACHEZE informe qu'une fois un poste créé il faut bien avoir délimité les différentes tâches sur la fiche de poste. Attention une fois embauché et titularisé, il est toujours difficile de se séparer d'un salarié si cela ne convient plus.

Mme BONNEAU rappelle également que la précarité d'un tel poste entraîne parfois le non sérieux du personnel : absence du jour au lendemain pour la surveillance du car, cela est impossible. Il faut une réactivité donc une mobilisation des élus.

Mr le Maire redit que cette proposition permettrait de diminuer fortement chaque année la ligne budgétaire pour l'emploi de contrat intérimaire.

Délibération sur la création d'un poste Agent technique polyvalent à mi-temps.

Vote : Contre : une personne

Pour : neuf personnes

10- Audit sur la sécurité du centre bourg.

Mr le maire avec la commission voirie et sécurité, demande qu'un audit soit réalisé afin de sécuriser le

centre bourg. Les véhicules roulant trop vite dans le bourg.

Après consultation des services techniques départementaux plusieurs propositions sont énumérées

- 1^{er} projet (100m soit 50m rue du canal, centre bourg, 50m rue Aillant) du chemin des gévrils / centre-ville / rue du canal / route Aillant
- 2^{ème} projet du lavoir / centre bourg
- 3^{ème} projet entre les deux panneaux « entrée » de village.

L'audit est subventionné à 50 % par le département, durée 4 mois, montant 6 000 € soit un coût restant à la charge de la commune de 3 000€

La sécurité dans l'enceinte du village même sur une route départementale doit être assurée et financée par la commune.

Il faut réfléchir au stationnement.

Le maître d'œuvre serait les services départementaux.

Faut-il passer obligatoirement par un audit pour lancer des travaux de sécurité.

Il est proposé de questionner d'autres communes sur leur façon de procéder.

11- Présentation du projet touristique et de la convention VNF d'occupation de la maison éclusière N°19.

Une réunion d'information sur le projet d'animation et touristique autour de la maison éclusière N° 19 a eu lieu le mardi 23 mars en présence des représentants du Conseil départemental, de l'agence de développement du tourisme départemental, du PETR, de la communauté commune canaux et forêts du Gâtinais, de VNF... des élus locaux, un représentant des associations à Dammarie, du gérant du commerce ainsi que du porteur de projets pour l'animation à la maison éclusière.

Le conseil départemental lance des projets afin de développer l'accueil et les animations touristiques autour des axes fluviaux : la Loire, le canal d'Orléans et le canal de Briare sur l'axe de la scandibérique. La commune peut donc s'impliquer dans cette démarche comme « la porte du Gâtinais » le lien entre deux régions naturelles, deux régions administratives.

Mr Vincent Galteaux a donc présenté son projet d'aménagement et d'animations autour de l'écluse : aménagement pour proposer de bivouaquer, de se restaurer, d'animer et de découvrir notre région. VNF propose de signer avec la commune une convention pour l'utilisation de la maison : cave pour le stockage des denrées et l'extérieur pour l'été 2021, puis une convention annuelle afin d'occuper l'ensemble de la maison et des terrains alentours pour l'été 2022. Les mesures sanitaires et la pandémie avec la diminution des touristes et des activités ralentissent pleinement ce projet. L'ensemble des acteurs sont partants pour lancer des montages financiers afin de bénéficier de diverses subventions. Il sera aussi important de mobiliser des bénévoles sur notre commune pour faire vivre ce projet. De mai à septembre 2021 peut être une année test pour mesurer le passage et l'engagement nécessaire pour un tel projet.

12- Questions diverses :

Le site de notre commune : outils de communication

Après un énorme travail effectué par plusieurs élus et habitants, le site est disponible. Bien des améliorations et des informations restent à apporter. Une communication par Facebook, SMS ... peuvent être faites pour indiquer l'accès au site www.dammariesurloing.eu/fr/ La commune s'engage pour 500 €/ an pendant trois ans.

La chasse aux œufs :

L'importance et le nombre de mesures sanitaires à prendre pour l'organisation de la chasse aux œufs comme initialement prévue au Lavoir ne peut pas être réalisée. Nous annulons donc cette rencontre mais nous invitons les enfants à trouver des galets colorés sur le thème de Pâques répartis sur notre commune et à apporter leurs dessins en mairie pour avoir une surprise en chocolat. Les dessins seront exposés sous le préau.

La séance du conseil se clôture à 20 h 30